



### **Projet de résolution :**

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24 ;

Vu le ROI du Conseil communal en vigueur,

Vu les nombreuses réunions organisées tant en interne qu'à l'extérieur, auxquelles les mandataires et certains membres de l'administration communale doivent assister,

Vu la priorité à accorder au Conseil communal parmi ces diverses réunions (commissions, PCDN, assemblées générales d'intercommunales etc.),

Vu l'existence de calendriers semestriels ou annuels des conseils communaux dans de nombreuses communes, par exemple sur base d'une prévisibilité/périodicité et en tenant compte des jours fériés et de certaines dates clés ;

Vu que de nombreuses réunions font appel à des personnes extérieures à la commune et à des bénévoles nombreux et dévoués, qui ont tout notre respect pour leur engagement,

Vu que des chevauchements d'agenda se sont déjà produits entre des réunions fixées de longue date et des conseils communaux décidés à court terme, ce qui a entraîné la suppression ou le déplacement des premières (par ex. pour les réunions du PCDN en avril 2011 et en janvier 2012),

Vu que l'organisation d'un tel calendrier relève simplement d'une bonne gouvernance,

**le Conseil communal de Chastre, après en avoir délibéré,  
par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,**

**DECIDE DE voter la résolution suivante :**

Le Collège communal décide

1. pour l'immédiat : de planifier les dates des conseils communaux jusqu'aux prochaines élections communales, sachant qu'une nécessité ou l'urgence permettent toujours de déroger à l'une ou l'autre date,

2. pour le futur :

2. a. de réfléchir aux moyens d'optimiser les calendriers et agendas des membres du Collège et des conseillers en ce qui concerne leurs réunions au sein ou hors de la commune,

2. b. de revoir le ROI du Conseil communal afin d'y inclure cette planification, et de confier cette tâche à un groupe de travail composé d'élus et de membres de l'administration.

2. c. de publier ces calendriers prévisionnels sur le site internet de la commune afin de permettre aux citoyens un meilleur accès aux séances publiques du Conseil communal.